

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

REUNION DU 27 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes de Solre le Château, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain POYART.

Nombre de délégués en exercice : 69

Qui ont pris part à la délibération : 65

Date de la convocation: 20 mars 2018

PRESENTS:

AVESNELLES

AVESNES SUR HELPE

Monsieur BREUCQ,

Madame DEZITTER, Monsieur POYART,

Madame DESFOSSEZ,

Monsieur ROUSSELLE,

Madame HEVIN.

Monsieur BODA,

Madame MASUYER a donné procuration à Monsieur HERBET,

Monsieur BOUTE,

Monsieur GHEZAL,

Madame RICHELIEU Monsieur FRANCOIS

BAS-LIEU

BEAUREPAIRE SUR SAMBRE

Monsieur FORET

BEAURIEUX

Monsieur DURSENT Madame TRAEN a donné procuration à Monsieur ANSIAUX

BERELLES

Monsieur JOPEK,

BEUGNIES

Monsieur DUFLOS

BOULOGNE SUR HELPE CARTIGNIES

Monsieur RATTE,

CHOISIES

Madame SOUMIER

CLAIRFAYTS

Monsieur PAQUET,

Monsieur ERPHELIN a donné procuration à Monsieur PAQUET

DAMOUSIES

Monsieur SOIL

DIMECHAUX

Monsieur ETEVE

DIMONT

Monsieur LEBRUN

DOURLERS

Monsieur PIOTROWSKI

ECCLES

Monsieur ANSIAUX

ETROEUNGT

Monsieur JUSTE,

Madame BOUZERE

FFLI FRIES

Monsieur NOYON,

Madame PLUMART

Monsieur LAMBRET a donné procuration à Monsieur POYART

FLAUMONT-WAUDRECHIES

Monsieur VIN

FLOURSIES

Monsieur DELTOUR

GRAND-FAYT FLOYON Monsieur SCULFORT
Madame GERHARDT

HAUT-LIEU

Madame GEBHARDT Monsieur CABARET

HESTRUD LAROUILLIES LEZ-FONTAINE Monsieur HERBET Monsieur SALMON

LIESSIES

Monsieur DECHERF

55165 (401)5

Monsieur SCHUERMANS a donné procuration à Madame WYART, conseillère suppléante, à compter du vote sur le tableau du personnel

MARBAIX PETIT-FAYT Monsieur DUCANCHEZ
Monsieur ROYAUX

PRISCHES

Monsieur FOVEZ

RAINSARS

Monsieur DE SANTIS
Madame WATREMEZ

RAMOUSIES

Monsieur DE GROOTE a donné procuration à Monsieur NAVEAU, conseiller

suppléant

SAINS DU NORD

Madame BASQUIN, Monsieur DESSAINT, Madame LENTIER, Monsieur DEUDON.

Madame BUFI a donné procuration à Madame BASQUIN

Monsieur MARION

SAINT-AUBIN

Madame FREHAUT Monsieur DOSEN Monsieur GILLET.

SAINT HILAIRE SUR HELPE SARS-POTERIES

Madame BEUVELET, Monsieur LASSAUCE

SEMERIES SEMOUSIES Monsieur DEFROIDMONT Monsieur BEUGNIES

SOLRE LE CHATEAU

Monsieur LETY a donné procuration à Madame MAREAUX,

Madame MAREAUX, Monsieur BINOIT

SOLRINNES

Monsieur CORBINAUD Monsieur CONNART

TAISNIERES EN THIERACHE WATTIGNIES LA VICTOIRE

Monsieur LEVEQUE

EXCUSES:

AVESNELLES

Monsieur BAROCHE,

Madame WAUCHER, Madame CUVILIER

DOMPIERRE SUR HELPE

Monsieur LIBERT

Monsieur le Président procède à l'installation de Monsieur Michel BODA, conseiller communautaire, représentant la commune d'Avesnes sur Helpe. Pui il accueille les participants en remerciant la commune de Solre le Château pour la mise à disposition de la Salle des Fêtes. Il demande ensuite à Monsieur HERBET de faire l'appel, le guorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Adoption du compte rendu du 19 décembre 2017

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 19 décembre 2017.

Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui rappelle au Conseil de Communauté que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. (Art. L.2312-1, L3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT).

Avant l'examen du budget, l'exécutif présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre les communes et l'EPCI,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

De plus, pour les communes de plus de 10.000 habitants et les EPCI de plus de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de 3.500 habitants, les département, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses des effectifs.

Il donne ensuite la parole à Sébastien PIERCHON, Directeur Général Adjoint, qui évoque les principales incidences de la Loi de Finances 2018 sur les EPCI, à savoir le dégrèvement de la taxe d'habitation, les dotations qui se stabilisent et la maîtrise des frais de fonctionnement.

Situation budgétaire:

Le budget principal présente un Résultat de clôture 2017 (en intégrant les restes à réaliser et les charges et produits rattachés) de + 439.570 €.

Le Budget annexe « immobilier d'entreprises » présente un résultat de - 16.229 €.

Le Budget annexe « concession d'aménagement » présente un résultat de - 5.318 €.

Le Budget du CIAS présente un déficit de 278.122 €.

Analyse de la dette :

<u>Le budget principal</u>: L'analyse de la dette fait apparaître une annuité de remboursement 2018 de 302 730 € pour son budget principal. A noter que 15% de cette annuité est couverte par des remboursements de communes (emprunts SIROM) et le remboursement de Noyelles sur Sambre au titre de sa contribution aux emprunts contractés par la communauté de communes avant son départ.

Le Budget annexe « immobilier d'entreprises » : L'analyse de la dette fait apparaître une annuité de remboursement 2018 de 63.461 €. A noter que cette annuité est couverte par des loyers.

Le Budget annexe « concession d'aménagement » : composé d'un prêt relais au titre des avances de trésorerie réalisées au concessionnaire, l'en-cours de dette représente 550.000 € au 1er janvier 2018.

<u>Ligne de trésorerie</u>: Le contrat de trésorerie a été renouvelé pour 300.000 € en décembre 2017. Le coût de cette ligne a représenté 1.734 € en 2017.

Analyse et orientation budgétaires :

Budgets annexes:

Budget annexe « immobilier d'entreprises » : En 2018, son déficit est évalué à -60.000 € (avec prise en compte de la fin des travaux de l'espace test, des études sur le tiers-lieu)

Budget annexe « concession d'aménagement » : Son déficit est évalué à 10.000 € par an correspondant aux intérêts du prêt relais. L'année 2018 sera consacrée au choix du concessionnaire pour le site « Stiona » à Sains du Nord.

Office de tourisme intercommunal : Créé à compter du 1er janvier 2018.

CIAS: Son déficit 2018 est estimé à 300.000 € (idem qu'en 2017).

Budget principal: Les recettes prévisionnelles 2018 sont les suivantes:

- -Remboursements sur rémunérations et charges de personnel : perte de 20.500 € de recettes de l'Etat
- -Vente de produits et prestations de services
- -Impôts et taxes: Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), Taxes sur les surfaces commerciales (TASCOM), Imposition forfaitaires sure les entreprises de réseaux (IFER), Taxe additionnelle sur le foncier non bâti, Taxe de séjour.
- => On constate une stagnation fiscale (+ 2.274€) due notamment au départ de Noyelles sur Sambre, à l'activité économique qui peine à redémarrer.
- -Instauration de la GEMAPI : le produit attendu pour 2018 est de 193.407 €, il servira à cofinancer les actions menées par le syndicat mixte d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois auguel adhère la 3CA.
- -Les dotations et participations de l'Etat : La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui se stabilise depuis 2013, le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) dont l'enveloppe nationale est gelée.
- -Les attributions de compensation sites « négatives », c'est-à-dire versées par les communes à la 3CA. Elles s'élèveront en 2018 à 208.360 € comme en 2017.
- -Les subventions et participations de fonctionnement des autres partenaires : Pour 2018, seule celles provenant de l'éco-organisme CITEO risquent de diminuer de 90.000 €. Pour atténuer cette perte, un contrat d'objectifs permettant de percevoir un soutien de transition, sera mis en place.

Les dépenses prévisionnelles 2018 du budget principal sont les suivantes :

-Déchets ménagers : Augmentation du coût de la collecte, du tri des matériaux, du stockage et du transport du verre et du transport des refus de tri de 22.420 €. Quant au tarif de traitement des déchets par incinération, le coût sera maintenu à 66 € HT la tonne.

Monsieur DUCANCHEZ souligne le coût trop important des refus de tri et indique que le maintien des tarifs du SMIAA est très difficile et ne pourra ainsi perdurer.

Les charges de personnel augmenteront de 18.000 €.

- -Les autres charges à caractère général :
- => assurances: nouvelle contractualisation pour un gain de 15.000 € environ
- => défibrillateurs : Travail effectué en régie d'où gain de 10.000 €
- => copieurs et télécommunication : respectivement 58.500 € et 30.000 €
- => Affranchissement : 23.000 €
- => Location immobilière : 8.500 €. Travail en 2018 sur le stockage dans un seul bâtiment
- => Jeunesse : Mise en place d'un nouveau dispositif pour les formations BAFA, d'où une diminution de 4.500 € attendue.
- -Les charges de personnel
- -Les attributions de compensations dites « positives » : versées par le 3CA aux communes, soit 1.720.206 €.
- -Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR): 568.000 €
- Les charges de gestion courante : + 10.000 € dû à la mise en place d'un contrat de développement territorial avec l'Etat.

En Section d'investissement, outre les restes à réaliser en dépenses et recettes, les éléments suivants devront être prévus:

En dépenses

-Immobilisations corporelles

Acquisition de l'ancienne CCI auprès de l'EPF pour 387.000 €, payables en 4 annuités.

Mise aux normes dans le cadre du confinement des eaux d'incendie de la déchetterie d'Avesnelles (114.000 €), remplacement d'un véhicule, acquisition de bacs roulants et de composteurs (70.000 €).

Finalisation du programme d'investissement de matériels sportifs subventionnés par la CAF et paiement de la dernière annuité de rachat des plateaux multisports aux communes.

Renouvellement courant du matériel pour les services

Remises à niveau informatique et travaux immobiliers des médiathèques

Numérique : continuité du programme d'investissement de l'ECRINS

-Immobilisations incorporelles

Etudes relatives aux travaux d'élaboration du PLUI.

Fibre optique : participation financière de la 3CA au syndicat mixte « La Fibre Numérique 59/62 » : Les 20% à charge des EPCI représentent un coût de 38€ à la prise pour la 3CA.

-Subventions accordées

Suite à la convention de partenariat signée en février 2018 avec la Région, la 3CA continuera d'aider ses professionnels au travers des dispositifs suivants qui s'articulent avec les programmes FISAC et TEPCV :

- 1- La création et reprise d'entreprise.
- 2- La mise aux normes des activités artisanales, commerciales et de services.
- 3- La modernisation des activités artisanales, commerciales et de services.
- 4- L'efficacité énergétique au sein des entreprises.
- 5- Le soutien à l'investissement pour l'emploi dans les PME.
- 6- Le soutien aux investissements immobiliers.

-Emprunts

remboursement de la dette en capital

En recettes:

Les dépenses ci-dessus seront financées par l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement à hauteur du montant de la dotation aux amortissements.

Les subventions des différents partenaires permettront également de financer ces dépenses. Il s'agit d'abord de l'Etat qui participe au programme FISAC et TEPCV. La Région accompagnera également la 3CA dans les investissements culturels et numériques.

Le solde non utilisé de l'emprunt contracté en 2017 par l'Agence France Locale s'élève à 315.000 €. Il sera affecté au financement des investissements programmés, hormis pour l'élaboration du PLUI et l'acquisition de l'ancienne CCI, opérations pour lesquelles le recours à de nouveaux emprunts s'avèrent nécessaires.

La conclusion du rapport d'orientations budgétaires est la suivante :

La perspective 2018 prend en compte une variation des dépenses réelles de fonctionnement limitée à +1,2% par rapport à celles réalisées en 2017.

L'épargne de gestion, qui s'est dégradée en 2015, continue d'être reconstituée puisqu'elle a atteint un niveau positif en 2017.

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire de l'an dernier, le résultat de fonctionnement sur l'exercice s'est amélioré. Il continuera en ce sens en 2018.

Toutefois, bien que positive, l'évolution de la CAF est encore insuffisante pour retrouver des marges de manœuvre en matière d'autofinancement des investissements, en dehors de celles dégagées par les dotations aux amortissements.

Concernant la fibre numérique, Monsieur CABARET souhaiterait avoir des précisions sur l'arrêté de circulation qu'il lui est demandé de prendre. Monsieur DUCANCHEZ lui indique qu'il aura des précisions à la commission intercommunale des maires qui aura lieu le 4 avril et Monsieur PIERCHON précise que le découpage se fera par plages techniques et non géographiques, les zones à gros soucis de connexion devraient être priorisées.

Acquisition de l'ancienne CCI d'Avesnes sur Helpe

Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté que, durant les travaux d'aménagement du pôle tertiaire intercommunal qui débuteront dans le courant du 1^{er} semestre 2018, il est convenu que la 3CA continue d'héberger gratuitement l'école de musique et l'harmonie municipales d'Avesnes sur Helpe. Une solution a été trouvée dans les locaux de l'ancienne CCI, bâtiment cadastré section AH n°261 pour 13 a 45ca à Avesnes sur Helpe, 2 avenue Louis Loucheur, appartenant à l'EPF. Néanmoins, compte tenu de la durée de cette occupation provisoire

(environ 2 ans), l'EPF sollicite la 3CA afin qu'elle fasse l'acquisition de ce bâtiment au prix de 386.621,12 € (incluant le coût d'achat et les frais de portage).

Il rappelle que les locaux de l'ancienne CCI d'Avesnes ont été achetés par l'EPF le 30 novembre 2015. Pour ce faire, la 3CA a signé une convention avec l'EPF dont le portage arrive à échéance le 26 juin 2020.

Il lit ensuite un extrait du document présenté au bureau communautaire le 22/09/2014 :

« Devenir de l'Ancien siège de la CCI à Avesnes

Les responsables de la CCI du Grand Hainaut ont contacté la 3CA afin de lui proposer la vente de l'immeuble ayant abrité le siège de la CCI d'Avesnes pour un prix de 350.000 € alors que l'estimation des Domaines est de 750.000 €. L'immeuble est en très bon état et peut être rapidement fonctionnel.

Quel peut être l'intérêt de la 3CA à réaliser une telle acquisition ? La réponse peut comprendre plusieurs volets :

- Du fait des transferts de compétences, la communauté va avoir à gérer deux services implantés dans deux immeubles différents, mis à disposition par la commune d'Avesnes : l'office de tourisme et la bibliothèque => les regrouper en un même lieu permettrait d'en rationnaliser la gestion,
- Uutre cette rationalisation, ce regroupement permettrait d'augmenter leur activité (ex : numérisation de documents anciens pour mise à disposition du public) mais également de créer une véritable « tête de réseau » pour la lecture publique,
- Enfin, cet immeuble pourrait abriter des activités communautaires actuellement non présentes sur Avesnes et les communes limitrophes comme le Relais d'assistantes maternelles ou seulement partiellement accessibles comme un cybercentre ou une ludothèque. »

La 3CA a émis un intérêt de principe pour cet immeuble, afin d'éviter que la CCI ne le vende à des investisseurs privés souhaitant y implanter des logements dont la qualité . . . n'est pas assurée. Il convient que le Bureau émette un avis sur cette proposition de vente.

Il répond ensuite à Monsieur CABARET qui souhaitent connaître le chiffrage des travaux à effectuer. Ce sont des travaux de:

- Remise en état du chauffage (prestataire de services) pour 5.500 € HT
- Vérification électrique (prestataire de services)
- Vérification autres installations telles que les extincteurs (prestataire de services)
- Travaux de nettoyage et de peinture : effectués en régie par les services techniques et le CIAS (Seuls les matériaux et fournitures sont à acheter)

Quant à ECRINS, le dispositif est effectivement (encore) installé dans les locaux de l'hôpital. La convention d'occupation expire cette année. Donc, comme pour les services suivants, ECRINS pourra intégrer ces espaces mutualisés au sein de la CCI:

- L'office de tourisme,
- La bibliothèque,
- Le stockage du matériel du service jeunesse et l'organisation des formations BAFA pour les animateurs
- L'école de musique municipale
- Les services de GRANDS ENSEMBLE, dans le cadre de l'étude sur le tiers lieu

Monsieur le Président rappelle ensuite à Monsieur SCULFORT qui affirmait qu'à aucun moment des derniers débats autour du Pôle ce projet n'avait été évoqué, des éléments figurant dans la note envoyée pour le conseil d'octobre 2017 :

La 3CA se réserve pour son usage propre une superficie de 1.018 m2, soit 37,9 % de la surface totale du bâtiment.

Elle réserve aux structures accueillies en permanence une superficie de 582 m2, soit 21,6 % de la surface totale du bâtiment.

Elle prévoit pour les services partagés par ces structures (lieux de vie, salles de réunion, équipements techniques) une superficie de 356 m2, soit 13,3% de la superficie totale du bâtiment.

Elle réserve 414 m2, soit 15,4 % de la surface totale du bâtiment pour l'accueil de public avec seize pièces permettant de fixer des rendez-vous (pour les structures implantées dans l'immeuble et les organismes extérieurs venant y tenir des permanences) et deux petites salles de réunion (rez-de-chaussée de l'aile gauche). Ces espaces seront gérés, pour moitié par la 3CA et son C.I.A.S., pour moitié par Réussir en Sambre-Avesnois, chacun avec leurs partenaires respectifs mais avec usage d'un outil informatique collaboratif garantissant une bonne coordination des différentes prestations proposées.

Enfin, des plateaux pré-aménagés d'une superficie de 317 m2, soit 11,8 % de la surface totale du bâtiment, sont prévus au 1er étage de l'aile arrière, afin de pouvoir, si besoin est, accueillir de nouvelles activités pendant la durée du bail emphytéotique.

Quant aux antennes de Marbaix et de Solre, ce sont deux bâtiments qui sont propriétés de la 3CA.

Ils continueront de fonctionner, sous une autre forme qu'actuellement, et qui reste à déterminer ensemble.

Quant au personnel, il convient de faire remarquer que 80% des dépenses de personnel de la 3CA sont consacrés aux services rendus à la population. En effet, seuls 20 % correspondent à des fonctions appelées « supports ».

Si l'on ajoute les charges de personnel du CIAS, ce ratio passe à 90%!

Monsieur le Président revient ensuite sur une remarque de Monsieur SCULFORT relative à l'Association « Aumônerie des Collèges et Lycées publics du Pays d'Avesnes » : « virée » après avoir été hébergée. A ce jour, aucune prise de contact ne s'est faite entre nos deux bureaux.

Tant dans l'acte de vente que dans les documents préparatifs au Bail Emphytéotique, l'Association — au rayonnement diocésain — était, comme l'école de musique et l'harmonie municipale hébergée. En réponse à une précédente question écrite, vous informiez d'une décision unilatérale de restriction de 40 à 15 m².

Bien évidemment vous allez me répondre que Madame le Maire d'Avesnes sur Helpe a fait une proposition ; et je l'en remercie. Nous n'étions donc pas les bienvenus dans aucun des bâtiments communautaires. »

Il répète que ce n'est pas le personnel de la 3CA qui a choisi la quantité de m² à mettre à disposition à l'association mais le cabinet Hexa Ingénierie, duquel il s'est rapproché avant de rencontrer Madame DEZITTER qui l'a informé avoir trouvé un bâtiment disponible pour l'association.

Monsieur CABARET répète que, conformément à son courrier, comme il n'a pas vu les diagnostics techniques, il votera contre cette acquisition.

Avec avis favorable du Bureau Communautaire, le Conseil de Communauté, avec 54 voix pour, 3 voix contre (*Messieurs CABARET, ETEVE, SCULFORT*) et 8 abstentions (*Messieurs DECHERF, ERPHELIN par procuration, FOVEZ, LEBRUN, LEVEQUE, PAQUET, ROYAUX et SCHUERMANS*), décide de procéder à l'acquisition de l'ancienne CCI moyennant un paiement échelonné en quatre annuités.

Modification du tableau du personnel

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui indique au Conseil de Communauté que, suite au départ de l'un des agents en charge de l'instruction des autorisations du droit des sols, le service « urbanisme » doit être réorganisé.

Monsieur CABARET indique que cette modification consiste à remplacer un ingénieur qualifié en matière d'urbanisme et du droit des sols par un employé non titulaire au sein du service enfance-jeunesse pour ajouter un poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet! Quelle est la relation entre le droit des sols et l'enfance-jeunesse?

Monsieur le Président répond que le profil de poste d'instructeur droit du sol ne fait pas partie du cadre des emplois des ingénieurs (cadre A), mais de la catégorie B. Il est difficile pour les collectivités, notamment dans notre arrondissement, de recruter ce type de personnel. C'est la raison pour laquelle nous étions amenés à recruter un ingénieur en 2016, au regard de l'inadéquation entre le profil recherché et les offres recueillies. D'ailleurs, pour mémoire, avant 2016, le poste n'était pas occupé par un ingénieur.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de remplacer un ingénieur par un adjoint administratif, mais de décharger de son travail administratif l'autre agent qui est déjà en poste et qui effectue aussi de l'instruction.

L'ensemble du travail administratif du service sera donc confié à un adjoint administratif. Lequel se chargeait des travaux administratifs au sein du service jeunesse. Par ailleurs, depuis le 1^{er} février, cet adjoint administratif est mis à disposition pour la moitié de son temps au sein du service urbanisme. Il a en outre intégré un cycle de formation en matière d'autorisation droit des sols.

Monsieur DUCANCHEZ indique qu'il va s'impliquer d'avantage au sein du service urbanisme notamment en signant les courriers ce qui permettra de ne pas faire reposer l'ensemble de la responsabilité sur les agents.

Ce qui est proposé repose donc sur une mutation interne (et une « déprécarisation » d'emploi), comme il en existe dans toutes les collectivités. Au 1^{er} avril, le service « instruction des autorisations droits du sol » sera toujours composé de 2,2 agents équivalents temps plein. Le poste d'ingénieur territorial n'est pas supprimé, et reste vacant au tableau des effectifs.

Avec avis favorable du Bureau Communautaire, le Conseil de Communauté, avec 63 voix pour et 2 abstentions (*Madame MAREAUX et Monsieur LETY par procuration*) décide d'accepter la mutation interne d'un membre du personnel, actuellement affecté sur un poste administratif de non titulaire au sein du service enfance-jeunesse; de supprimer ce poste de non titulaire du tableau des effectifs ; d'ajouter au tableau des effectifs un poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet.

Son remplacement au sein du service jeunesse sera notamment pourvu par l'augmentation du temps de travail d'un agent actuellement en poste sur un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Prorogation du GIP « Réussir en Sambre Avesnois »

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la durée du GIP « Réussir en Sambre Avesnois » arrivera à expiration le 14 avril 2018.

Par conséquent, conformément à la délibération du Conseil d'Administration du GIP en date du 19 décembre 2017, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve d'une part, la prorogation du GIP « Réussir en Sambre Avesnois » pour une nouvelle durée de quatre ans, soit jusqu'au 14 avril 2022, et les modifications statutaires corrélatives ; et d'autre part, les pouvoirs à conférer pour accomplir les formalités correspondantes.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.